

# www.fmh.ch/awf

La plate-forme de communication du secrétariat pour la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC)

Ch. Hänggeli, responsable du secrétariat FPPC

## 100 questions et un nouveau site internet

Vous aimeriez savoir quelles sont les conditions nécessaires à l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie? Quand l'examen de spécialiste de la SSMI aura lieu? Vous avez besoin d'un protocole d'évaluation ou d'un certificat? Vous aimeriez connaître les conditions d'admission à pratiquer? Savoir ce qu'il en est de la libre circulation des personnes? Combien de médecins sont détenteurs d'un cabinet d'acupuncture? Vous êtes chef de clinique et vous souhaitez faire reconnaître votre établissement de formation postgraduée par la FMH? Vous êtes assistant et souhaiteriez savoir quelles périodes de formation vous manquent pour obtenir le titre de spécialiste en dermatologie? Saviez-vous que la qualité de la formation postgraduée de la clinique xy a été évaluée par les assistants au cours de la dernière enquête sur l'appréciation de la qualité de la

formation postgraduée? Voulez-vous faire valider des sessions de formation continue? Savez-vous combien de médecins assistants travaillent en Suisse et combien d'entre eux ont un diplôme étranger?

Malgré leur diversité, ces questions ont un point commun: toutes les réponses se trouvent sur le nouveau site internet du secrétariat FPPC!

## www.fmh.ch/awf – les pages internet du secrétariat FPPC en tant que plate-forme de communication

Le secrétariat FPPC traite 1100 demandes de titres de formation postgraduée par année et établit 1400 plans de formation postgraduée pour les candidats qui souhaitent une évaluation de leur curriculum de formation. En outre, 500 dossiers d'établissements de formation postgraduée sont examinés en vue de leur reconnaissance ou de leur réévaluation. Les centaines de questions auxquelles nous avons dû répondre ces dernières semaines indiquent que la charge de travail va probablement doubler au cours du second semestre, notamment en raison de la possibilité offerte aux nombreux médecins en pratique privée sans titre d'obtenir un titre de spécialiste à des conditions facilitées en vertu des dispositions transitoires. En d'autres termes, le besoin en informations s'avère énorme, notamment aussi en raison du nombre croissant de réglementations principalement dans le domaine de la formation postgraduée. Le site internet du secrétariat FPPC est donc un outil de choix pour endiguer le flux de demandes et de dossiers. Le but d'un tel site n'est pas uniquement de transmettre des informations, mais d'offrir également un soutien interactif pour toutes les phases de travail améliorant ainsi l'efficacité (administration électronique ou «e-administration»).

## Rendre les informations disponibles

Alors qu'il y a quelques années, des milliers de copies étaient établies et envoyées, la transmission d'informations se fait désormais presque

Figure 1  
La page d'accueil.

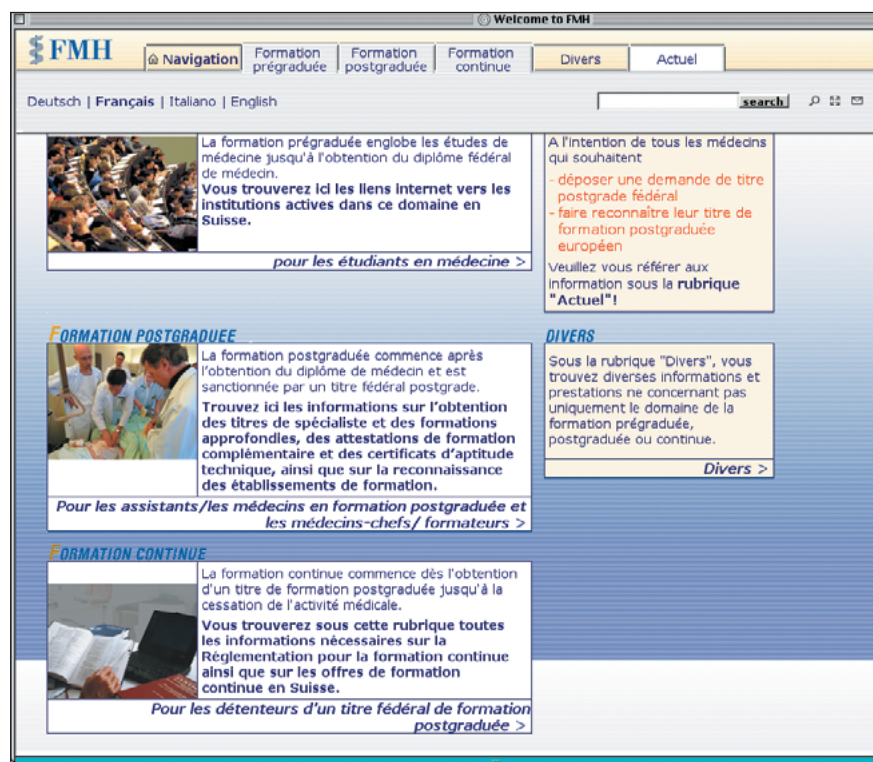


Figure 2  
Niveau 2: Formation postgraduée.

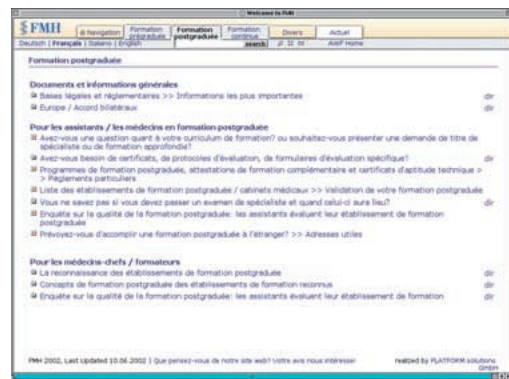


Figure 3  
Niveau 2: Divers.

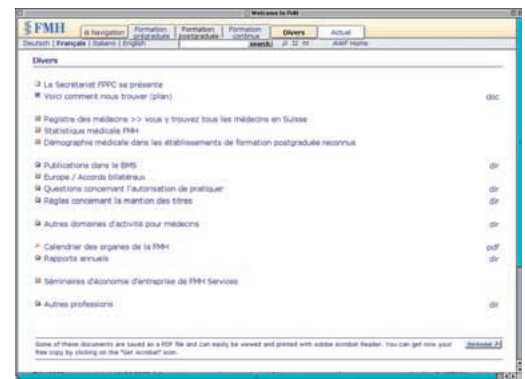


Figure 4  
Niveau 3: Registre des médecins.

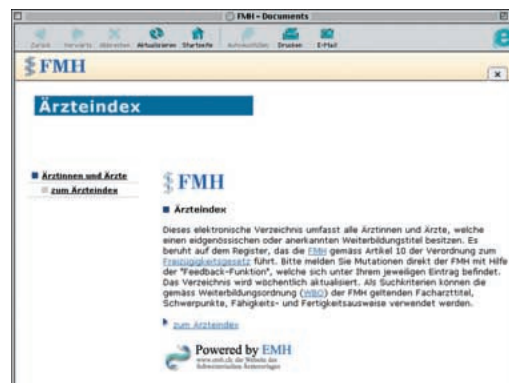


Figure 5  
Formulaire de demande électronique.



exclusivement via internet. Bien que tous les médecins ne disposent pas de leur propre connexion à internet, la plupart ont néanmoins la possibilité d'y accéder depuis leur poste de travail ou depuis l'ordinateur d'un ami. Les pages internet du secrétariat FPPC contiennent toutes les informations importantes et sont accessibles aux personnes intéressées, qui ne sont pas seulement les médecins en formation postgraduée ou les chefs de clinique souhaitant faire reconnaître leur formation postgraduée, mais également le public, les autorités, les journalistes, les institutions étrangères, etc.

L'accès à la page d'accueil du domaine de la formation médicale est simple; la page d'accueil est logiquement structurée en 3 domaines, «Formation prégraduée – Formation postgraduée – Formation continue», et complétée par la rubrique «Divers». Les quatre rubriques se retrouvent en tant que menus déroulants en haut de la page; ceux-ci permettent un accès direct aux différents thèmes.

### Administration électronique

Dans la mesure du possible toutes les démarches administratives se font via internet:

- Les assistants qui veulent poser des questions, faire établir leur plan de formation ou déposer une demande de titre peuvent le faire au moyen du formulaire électronique figurant sur le site. Les formulaires dûment remplis et signés peuvent ainsi être vérifiés plus facilement et parviennent plus rapidement aux membres des commissions concernées.
- Les chefs de clinique ont également la possibilité d'utiliser un formulaire électronique pour la reconnaissance de leur établissement de formation.
- Les prestataires proposant des sessions de formation continue s'inscrivent dans le calendrier électronique des congrès et les crédits sont ensuite automatiquement attribués par la société de discipline médicale compétente.